

TRACKDECHETS

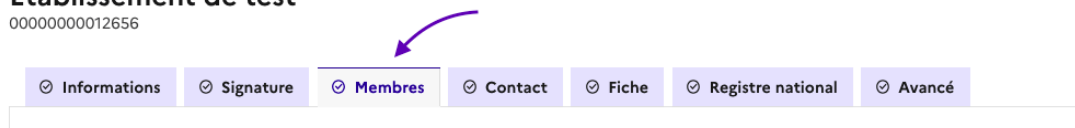
À LA UNE

Conseil aux administrateurs d'établissement sur Trackdéchets💡

Pour garantir la continuité des opérations, assurez-vous que les collaborateurs disposent des accès nécessaires aux établissements dans Trackdéchets (**Mes établissements > Membres**). Cela leur permettra d'accéder aux bordereaux et au code de signature, notamment en cas d'absence de l'administrateur principal.

Établissement de test
0000000012656

Administrateur



Vous pouvez également ajouter une adresse e-mail générique partagée comme second administrateur de votre établissement depuis l'onglet **Membres**.

[Ajouter un co-administrateur
Trackdéchets](#)

Registre national

Période de tolérance

Pour tenir compte du temps d'adaptation nécessaire de certains de leurs outils internes, **une période de tolérance a été mise en place jusqu'au 31 décembre 2025 pour les acteurs concernés par les obligations de transmission de registres**, à l'exception des registres soumis à BSD, ces derniers n'étant pas impactés par la fusion.

Pour bénéficier de cette tolérance, les acteurs concernés doivent s'engager à transmettre, au plus tard le 31 décembre 2025, l'ensemble des registres de l'année 2025 dans Trackdéchets de manière rétroactive, soit par téléversement de fichiers, soit via l'utilisation de l'API ou de l'interface web. Pendant cette période, les acteurs concernés devront conserver leurs registres internes et les transmettre sur demande aux autorités de contrôle.

[En savoir plus](#)

Les ressources à votre disposition

Afin d'accompagner au mieux les entreprises dans ce changement, des ressources ont été mises à leur disposition. Nous vous encourageons à les consulter pour une transition efficace.

- [Documentation FAQ](#) : Retrouvez toutes les procédures et les informations réglementaires au sujet du registre national dans la FAQ.
 - [Formations en ligne](#) : Participez aux sessions de formation sur l'importation de déclarations au registre national sur Trackdéchets. Les prochaines formations auront lieu [sur Zoom](#) à **15h : jeudi 5 juin et jeudi 3 juillet**. *Aucune inscription n'est requise pour participer. Il suffit de cliquer sur le lien Zoom quelques minutes avant le début de la formation.*
 - **Assistance** : Vous ne trouvez pas la réponse à votre question dans la FAQ ? [Contactez Trackdéchets via le formulaire d'assistance](#). *Pour vous aider rapidement et efficacement, vous êtes invité à décrire précisément le problème rencontré et à indiquer le compte / établissement (SIRET) concerné.*
-

Les nouveautés sur Trackdéchets

Disponibles à partir du mercredi **4 juin**

Bordereaux de suivi de déchets d'amiante

Signature

Il est désormais possible d'effectuer la **signature du traitement en deux temps** : d'abord lors de la réception et de l'acceptation, puis lors de l'opération.

Mention ADR

Un nouveau champ a été ajouté pour indiquer si le bordereau est soumis à l'ADR.

Si **oui**, la mention ADR devra obligatoirement être renseignée à l'émission du bordereau.

Registre national

La date limite de modification des déclarations passe de 12 à 18 mois suivant la date du mouvement concerné.

Pour en savoir plus sur les **dernières évolutions sur Trackdéchets**, cliquez sur le bouton ci-dessous :

[En savoir plus sur les dernières évolutions](#)

Les prochaines évolutions

- **Registre national** - Continuité des travaux (améliorations sur l'interface de modification et création de déclaration dite "IHM", etc.)
- **Registre exhaustif** - Dans le cadre de l'intégration des fonctionnalités du **registre national** dans Trackdéchets, les **registres réglementaires** ont été entièrement revus. Cette refonte s'appliquera également au **registre exhaustif**, ce qui entraînera des **modifications sur les colonnes et le contenu** du fichier exporté à partir de cette livraison : il inclura alors **l'ensemble des bordereaux dès leur publication** et les colonnes seront **mises à jour**. Seuls les bordereaux seront présents dans ce type de registre.
- **BSDD de tournée dédiée** - Il ne sera plus possible de créer un bordereau de tournée dédiée qui comporte un conditionnement (correction).
- **BSDA** - Lorsqu'une installation de destination ultérieure sera visée sur un BSDA, on ne permettra plus à la destination de renseigner un code de traitement final, il lui sera uniquement possible de sélectionner les codes suivants : R 13 ou D 15 lors de la signature du traitement.

En savoir plus sur les
breaking changes à venir

Les prochaines formations en ligne

Voici la **programmation** des formations en ligne des **prochaines semaines**.

Fonctionnement du nouveau registre national Trackdéchets

 Jeudi 05 Juin 2025, 15:00

 Ajouter au calendrier

 Participer au Zoom

Session de formation Trackdéchets à destination des collectivités

 Jeudi 12 Juin 2025, 15:00

 Ajouter au calendrier

 Participer au Zoom

Fonctionnement du BSDA pour les producteurs

 Jeudi 19 Juin 2025, 15:00

 Ajouter au calendrier

 Participer au Zoom

Fonctionnement du BSVHU pour les centres VHU

 Jeudi 26 Juin 2025, 15:00

 Ajouter au calendrier

 Participer au Zoom

Source : Trackdéchets – 4 juin 2025